

# Radicalisation : l'affaire de toutes les Communes

« On n'a pas le droit d'être hasardeux. On doit être rigoureux et équilibré dans les mesures. » **Willy BORSUS**

**4,4** millions d'euros vont être injectés en Wallonie dans ce plan.

**Le plan de lutte contre la radicalisation violente en Wallonie**

**Le gouvernement wallon a sorti son plan de lutte contre le radicalisme violent.**

Objectif : aller jusqu'au cœur des villages.

● **Emmanuel HUET**

La Wallonie le tient - enfin - son « Plan de lutte contre le radicalisme violent ». La Région wallonne ne fait vraiment pas figure de pionnière sur cette matière délicate. Il y a un an (mars 2018), un protocole avait été signé entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise et plusieurs Villes wallonnes et bruxelloises. Ce protocole visait à coordonner les différentes initiatives prises en la matière. Ça tombait sous le sens vu la multitude de « bazars » qui avaient été mis en place sans concertation. Mais la Région wallonne était absente de ce protocole. Sous prétexte qu'elle était « en train d'établir son propre protocole ». C'est la ré-

ponse qui nous avait été donnée à l'époque (*L'Avenir* du 3 mars 2018). D'un côté, les forces vives, nanties d'une expérience considérable (puisque des villes comme Molenbeek, Bruxelles-Ville, Anderlecht, Liège et Charleroi adhéraient au protocole), accordaient leurs violons. Et de l'autre, la Wallonie qui montait son propre projet. « *On ne part pas de rien*, réplique le ministre-président Willy Borsus. *En 2015, le gouvernement wallon avait déjà mis en place un certain nombre d'éléments* ».

Et pour faire preuve de plus de cohérence, Willy Borsus a déjà pris contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, signataire du protocole évoqué dans cet article, pour

trouver des synergies. « *Travaillons de concert et travaillons ensemble pour additionner les forces* ».

**« Une démarche équilibrée »**

Selon Borsus, « *il faut actualiser pour être performant. Il faut avoir une démarche équilibrée et sans emballement sécuritaire* ».

Et le ministre-président est dans le juste lorsqu'il rappelle « *qu'on ne peut pas dire que le phénomène de la radicalisation ne concerne pas telle ville ou telle commune. On n'a pas le droit d'être hasardeux. On doit être rigoureux et équilibré dans les mesures* ».

L'enveloppe prévue pour le plan est de 4,4 millions d'euros. ■

# Le plan wallon en dix mesures

Le Plan de lutte contre le radicalisme violent comporte « 10 mesures concrètes ».

1. D'abord la création d'un « Centre régional d'expertise en matière de prévention du radicalisme violent ». Objectif de ce centre : rassembler tous les professionnels de la Wallonie. La bonne nouvelle, c'est que ce centre sera « fictif » et sera constitué « d'un comité non-permanent qui se réunira à intervalle régulier ».

2. C'est une obligation fédérale : les Communes wallonnes doivent mettre en place des CSIL (Cellules locales de sécurité intégrale locales). L'objectif est de créer des concertations au niveau local en matière de prévention de la radicalisation. Mais les Communes wallon-

nes sont à la traîne (74 seulement ont une CSIL). La Région va donc donner l'impulsion financière permettant aux Communes d'intégrer le processus.

3. Une équipe régionale mobile va être mise en place « afin d'améliorer la couverture du territoire wallon en matière de services de formation à la détection du radicalisme ».

4. La Région compte aussi se reposer sur ses nombreux agents pour intervenir « sans que cela ne comporte un glissement de compétences du niveau judiciaire vers le niveau administratif ».

5. En son sein, la Wallonie comporte une série de lieux qui pourraient être une source de menace. Ces lieux sensibles seront répertoriés afin d'y maintenir une vigilance plus particulière.

6. Les 900 agents du SPW seront formés afin d'appréhender au mieux les réalités de terrain liées au radicalisme.

7. L'ensemble des plans internes d'urgence des bâtiments du SPW sera adapté.

8. Les associations œuvrant dans le « vivre ensemble » seront encore mieux soutenues.

9. La Région mettra aussi des moyens en œuvre afin de décrypter les informations qui circulent sur les réseaux sociaux et pour développer l'esprit critique.

10. On sait que la radicalisation est contagieuse en milieu carcéral. La Région veut ainsi « accentuer les efforts de formation des détenus pour faciliter leur sortie de prison et leur réinsertion ». ■ E. H.

## Protocole hésitant

Où en est le protocole signé en mars 2018 et censé rassembler les initiatives entre la Communauté française et Bruxelles ? Un acteur de terrain témoigne : « Ça prend du temps à se mettre en place tellement il y a "de plats dans le four". On devrait se revoir pour travailler sur des questions de bonnes pratiques et sur un outil d'évaluation des personnes radicalisées ». Il y a tant d'acteurs à rassembler « qu'on se retrouve dans des réalités totalement différentes » face à la radicalisation.